Nations Unies A/59/736/Add.7

Assemblée générale

Distr. générale
12 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Points 123 et 131 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2003/04	30 727 600
Dépenses de 2003/04	30 477 900
Crédit ouvert pour 2004/05	31 925 700
Projet de budget présenté par le Secrétaire général pour 2005/06	35 507 500
Recommandation du Comité consultatif pour 2005/06	34 583 300

1. **On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 15, 16, 19 et 25, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à une réduction nette de 924 200 dollars par rapport à l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/634). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.**

2. **Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/736), le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des**

05-30566 (F) 210405 210405

recommandations sur plusieurs questions qui intéressent toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de la MONUG et les autres questions qui la concernent directement.

3. On trouvera la liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner la question du financement de la Mission à la fin du présent rapport.

I. Rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

4. Par sa résolution 57/333 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 un crédit d'un montant de 32 092 900 dollars comprenant 30 709 000 dollars pour la Mission, 1 059 700 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 324 200 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies. Les dépenses supplémentaires dues au renforcement de la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat par la création de la composante Police civile en application de la résolution 1494 (2003) du Conseil de sécurité ont été portées à l'attention du Comité consultatif; elles ont été financées dans les limites du budget approuvé. Les dépenses de la Mission pendant l'exercice considéré ont atteint un montant brut de 30 477 900 dollars (montant net : 28 338 100 dollars), ce qui a laissé un solde inutilisé d'un montant brut de 231 100 dollars (montant net : 410 700 dollars), soit, en chiffres bruts, 0,8 % (chiffres nets : 1,4 %) du crédit ouvert (montant brut et montant net) par l'Assemblée générale pour l'exercice 2003/2004. En outre, aucune dépense n'a été imputée sur les contributions volontaires budgétisées en nature d'une valeur de 18 600 dollars. Cela porte le solde inutilisé à un montant total brut de 249 700 dollars (voir A/59/622, résumé).

5. Le solde non utilisé de 231 100 dollars provient d'une économie nette de 1 246 000 dollars au titre des dépenses opérationnelles essentiellement attribuable à des dépenses moins élevées que prévu pour les transports aériens (principalement parce que les patrouilles effectuées par hélicoptère n'ont pas repris en raison de la situation sécuritaire dans la zone de la Mission) et de dépenses supplémentaires de 187 600 dollars au titre du personnel militaire et de police et de 827 300 dollars au titre du personnel civil.

6. Le dépassement de 187 600 dollars au titre du personnel militaire et policier correspond principalement aux dépenses au titre de la composante Police civile, celles-ci ayant été financées dans les limites du budget approuvé. Le dépassement de 827 300 dollars au titre du personnel civil est essentiellement attribuable au coût du personnel international et résulte d'un certain nombre de facteurs, notamment le nouveau barème des traitements approuvé pour le personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des agents du Service mobile, en vigueur à compter du 1er janvier 2003, l'augmentation de la proportion du personnel engagé sur la base de contrats de la série 100 par rapport au personnel engagé au titre de contrats de la série 300, qui est passé de 50/50 à 67/33, et le fait que le taux de vacance de postes a été inférieur à celui prévu dans le budget (9 % contre 10 %).

7. On trouvera les observations du Comité sur l'information relative aux objets de dépenses dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/622), dans la partie consacrée au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/634), dans les paragraphes qui suivent et dans le rapport d'ensemble du Comité sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/59/736).

II. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Au lieu d'inclure les données statistiques standard sur l'exécution du budget de l'exercice en cours dans chacun des différents rapports sur le maintien de la paix, cette année, en raison des limites de temps, il a fallu présenter ce type d'information dans des tableaux regroupés qui figurent en annexe au rapport d'ensemble du Comité consultatif sur les opérations de maintien de la paix (ibid.). L'information devant être fournie porte sur : a) les dépenses de l'exercice en cours; b) le taux actuel d'occupation des postes; c) l'état du remboursement des dépenses relatives aux contingents et aux unités de police constituées, le matériel appartenant aux contingents et les indemnisations en cas de décès ou d'invalidité; d) la situation de trésorerie des missions; et e) l'état des contributions.

9. Le Comité consultatif rappelle que lors de l'examen du budget de l'exercice 2004/05, il a été informé que la MONUG ne recevait aucune contribution du Gouvernement géorgien dans le cadre de l'accord sur le statut de la mission; la MONUG opérait à partir de trois aéroports et des négociations étaient toujours en cours pour qu'elle soit exemptée des redevances de navigation aérienne et d'autres charges connexes. **D'après l'administration, aucun progrès n'a été fait depuis l'année passée et l'accord sur le statut de la mission n'a toujours pas été signé. Le Comité demande que l'on redouble d'efforts pour régler rapidement la situation**.

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006

A. Mandat et résultats prévus

10. Le Comité consultatif note que l'exercice 2003/04 est le premier pour lequel la MONUG ait présenté son rapport sur l'exécution du budget en suivant les techniques de budgétisation axée sur les résultats prévus énoncées dans le budget de 2003/04 : on y compare les indicateurs de succès effectifs et les produits obtenus avec les indicateurs de succès et les réalisations escomptées. **Toutefois, le Comité est d'avis qu'il faut en faire davantage pour améliorer la présentation du budget axé sur les résultats, tant dans le rapport d'exécution que dans le budget. Il conviendrait d'améliorer notablement la formulation des indicateurs de succès prévus et effectifs, de façon à les rendre plus transparents, plus mesurables, et plus facilement comparables. À cet égard, les indicateurs de succès effectifs ne devraient pas faire état de données non vérifiables provenant de sources d'information locales, pas plus qu'ils ne devraient inclure des**

indicateurs non compatibles avec les réalisations escomptées ou les facteurs externes qui entravent l'obtention des résultats prévus (voir les indicateurs de succès effectifs sous les composantes 1 et 2 du rapport sur l'exécution). Le Comité réitère également l'observation qu'il a faite précédemment, à savoir qu'il importe d'énoncer les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits relatifs à chaque composante avec clarté et concision. Par ailleurs, les produits devraient être bien définis et assortis de délais précis pour qu'il soit plus aisé d'en contrôler l'exécution et d'en rendre compte (voir A/58/759/Add.1, par. 13).

11. Pour ce qui est des commentaires et observations du Comité des commissaires aux comptes sur l'étude de gestion de la dotation en effectifs et de la structure de la MONUG, que le Département des opérations de maintien de la paix a menée en avril 2003 (A/59/5, vol. II, chap. II, par. 284 à 289), le Comité consultatif note qu'il n'a jamais été mis la dernière main à ce rapport du fait que la Mission contestait la portée de l'étude et la façon dont elle avait été menée. À cet égard, le Comité rappelle l'observation qu'il a faite précédemment, selon laquelle il trouvait regrettable la lenteur avec laquelle progressait l'étude de gestion de la dotation en effectifs et de la structure de la Mission. Il craignait également qu'après tout ce temps, les conclusions de l'étude ne soient plus très utiles dans la mesure où la Mission se heurterait peut-être à des problèmes différents par la suite (voir A/58/759/Add.1, par. 14). Le Comité consultatif note ici l'observation formulée par le Comité des commissaires aux comptes, selon laquelle les événements avaient rendu les recommandations du rapport obsolètes. **Le résultat en est que l'on a gaspillé du temps et des ressources. L'administration devrait tirer les leçons de cette expérience et les responsables devraient répondre de leur inaction ou du retard de leur action. Le Comité consultatif a également souligné l'importance de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que les analyses internes de la gestion soient achevées dans des délais appropriés afin que les conclusions qui en sont issues ne perdent pas leur caractère d'actualité, même si cela amène à rendre compte de désaccords** (voir A/59/5, vol. II, chap. II, par. 289).

12. On trouvera l'organigramme de la MONUG à l'annexe au document A/59/634. Le Comité consultatif note qu'on y trouve des unités administratives pour lesquelles il n'est pas présenté d'informations sur les besoins en personnel. D'après les précisions apportées au Comité, le bureau de liaison de Tbilissi ne dispose pas de personnel civil, bien que trois observateurs militaires y soient en poste. Quant à l'équipe de police civile de Gali, où il n'y a pas encore de policiers (du fait que les autorités de facto locales n'ont pas accepté qu'on y déploie des agents de la police civile), la MONUG prévoit de nommer des assistants linguistiques auprès des conseillers de police lorsque l'équipe sera en place.

B. Ressources nécessaires

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Postes approuvés pour 2004-2005*[a]	*Postes proposés pour 2005-2006*[a]
Observateurs militaires[a]	135	135
Police civile[a]	18	18

[a] Effectif autorisé ou proposé le plus élevé.

13. Le Comité note que sur l'effectif autorisé de 135 observateurs militaires, le budget proposé pour l'exercice 2005/06 prévoit un nombre moyen de 121 observateurs militaires, contre les 115 prévus au budget de l'exercice 2004/05. On estime que cette augmentation coûterait 240 300 dollars de plus. L'augmentation du nombre d'observateurs militaires s'explique par le déploiement prévu d'un observateur militaire supplémentaire dans le secteur de Gali et la mise en place du Bureau de coordination des activités civiles et militaires, qui comprendra cinq observateurs.

14. Le projet de budget de l'exercice 2005/06 prévoit un effectif moyen de 15 policiers civils, contre les 18 prévus pour l'exercice 2004/05. La réduction nette du montant des dépenses prévues au titre de la police civile pour 2005/06 est estimée à 2 800 dollars.

2. Personnel civil

Catégorie	*Postes approuvés pour 2004-2005*	*Postes proposés pour 2005-2006*
Personnel international	119	120
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	185	230
Volontaires des Nations Unies	–	2

Recommandations relatives aux postes

15. *Création d'un poste de chef des services techniques à la classe P-5 (composante 4, Appui)*, dont le titulaire serait chargé de planifier et de coordonner les activités d'appui à la Mission dans les domaines suivants : appui technique et logistique, transports, aviation, transmissions et informatique. Comme indiqué dans le projet de budget, cela assouplirait la structure administrative du bureau du Chef de l'administration, sachant qu'à l'heure actuelle 10 chefs de section et 3 administrateurs de secteur sont placés sous la responsabilité hiérarchique directe du Chef de l'administration. **Le Comité consultatif estime que la proposition revient à établir un intermédiaire hiérarchique entre le Chef de l'administration et les chefs de section et de service car le titulaire du poste demandé assumerait de fait les fonctions de chef adjoint de l'administration. De l'avis du Comité, le Chef de l'administration d'une mission de la dimension de la MONUG devrait contrôler intégralement les activités administratives, techniques et logistiques de la mission et s'acquitter directement de toutes les fonctions de supervision de caractère administratif. Il faudrait regrouper les fonctions dispersées, ce qui permettrait d'avoir un plus petit nombre d'unités et simplifierait la présentation directe de rapports au Chef de l'administration. Le Comité ne recommande donc pas la création de ce poste P-5 supplémentaire.**

16. *Reclassement du poste du chef des services généraux de P-4 à P-3 (composante 4, Appui)*, compte tenu du fait que la responsabilité du contrôle des mouvements serait confiée au Chef des services techniques. **Au vu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe ci-dessus, le Comité consultatif recommande de laisser les tâches de contrôle des mouvements sous la responsabilité du Chef des services généraux, dont le poste devrait être maintenu à P-4.**

17. *Création de 42 postes d'agent de sécurité à la rubrique Personnel recruté sur le plan national (composante 4, Appui)* pour éviter de confier une partie des services de sécurité à une entreprise locale. Le Comité consultatif a été informé que l'incidence nette de la création proposée de ces 42 postes sur le budget du prochain exercice est estimée à 399 500 dollars. Il a aussi été informé que, pour le moment, les services de sécurité étaient confiés à 36 agents engagés en sous-traitance. Toutefois, compte tenu des normes des Nations Unies en matière de charge de travail, il faudrait 42 agents de sécurité des Nations Unies pour remplacer les 36 agents externes actuels. En outre, la Mission garderait au cours du prochain exercice les services de 27 agents de sécurité externes pour assurer la sécurité des périmètres du complexe de Soukhoumi. Comme indiqué dans le projet de budget, la décision de créer 42 postes a été prise à l'issue d'une évaluation approfondie des services de sécurité qui a mis en évidence l'instabilité de la situation dans certains secteurs se trouvant dans la zone de la Mission; les arrangements de sous-traitance existants sont inadaptés et ne permettent pas d'assurer la protection du personnel de la Mission et des délégations en visite. Le Comité a également été informé qu'à part les 36 agents de sécurité, la Mission disposait de 9 agents internes dans son bureau de liaison de Tbilissi; on ne propose pas de convertir ces postes d'agent engagé en sous-traitance en postes d'agent des services généraux engagé sur le plan national. Le Comité a été informé en outre que les fonctions des agents de sécurité de la Mission comprennent le patrouillage de la ville. **De l'avis du Comité consultatif, le Département de la sécurité et de la sûreté devrait examiner la justification de cette fonction (voir par. 19 ci-dessous).**

18. *Reclassement de trois postes des services de sécurité (celui de chef des services de sécurité de P-3 à P-4, celui de chef adjoint des services de sécurité d'agent du Service mobile à P-3, et celui de sous-chef des services de sécurité d'agent du Service mobile à P-2) (composante 4, Appui)*. Comme indiqué dans le projet de budget, le Chef des services de sécurité est responsable de quatre secteurs et est chargé de superviser les agents de sécurité travaillant pour une entreprise sous-traitante à Soukhoumi et à Tbilissi, de mettre en œuvre les normes minimales de sécurité opérationnelle et les instructions permanentes relatives à la gestion de la sécurité dans la Mission, d'assurer l'échange d'informations entre les responsables de secteur au Département des opérations de maintien de la paix, le Centre de situation et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité. Le Chef adjoint des services de sécurité sera amené à seconder son supérieur et à assurer la protection de 120 personnes recrutées sur le plan international, 230 agents recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies. Comme indiqué dans le projet de budget, le reclassement du poste de sous-chef des services de sécurité est proposé compte tenu de l'augmentation prévue du nombre d'agents des services de sécurité, qui doit passer de 81 à 123, et du fait que l'effectif de la Mission comprend désormais quelque 500 personnes. Le Comité consultatif note que les services de sécurité de la Mission sont actuellement assurés par cinq catégories de personnel : a) des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan international; b) des agents du Service mobile recrutés sur le plan international; c) des agents du Service de sécurité recrutés sur le plan international; d) des agents des services généraux recrutés sur le plan national; et e) du personnel engagé en sous-traitance. **Lorsqu'il a examiné la question, le Comité ne disposait pas des informations qui lui auraient permis de déterminer les fonctions de sécurité particulières assurées par les différentes catégories de personnel. Il recommande donc que cette question soit analysée en vue**

d'assurer que le personnel de sécurité de la MONUG soit pleinement capable de s'acquitter de chacune des tâches nécessaires pour assurer entièrement la sécurité générale.

19. Compte tenu des considérations et observations formulées aux paragraphes 17 et 18 ci-dessus, le Comité consultatif recommande au Département de la sécurité et de la sûreté qui vient d'être créé d'analyser en profondeur le système sécuritaire de la Mission afin de s'assurer qu'il est structuré comme il convient et de veiller à la transparence, à l'efficacité et à un bon rapport coût-efficacité. Il recommande également que les résultats de l'analyse soient présentés dans le prochain projet de budget de la MONUG et qu'aucune mesure ne soit prise au stade actuel en ce qui concerne les changements proposés, à savoir la création de 42 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour les services de sécurité et le reclassement de trois postes d'agent des services de sécurité.

20. *Création de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (un technicien spécialiste des transmissions par satellite et un assistant en informatique) (composante 4, Appui) à la Section de l'informatique et de la télématique*. Comme indiqué dans le projet de budget, le technicien spécialiste des transmissions par satellite assurerait l'appui technique de 5 stations terriennes de communications par satellite et des différents appareils qui y sont associés, de 14 terminaux mobiles pour les télécommunications par satellite, de 4 terminaux mini-M et de 5 installations de vidéoconférence dans la zone de la Mission. La création d'un poste d'assistant en informatique permettrait de faire face aux besoins accrus en matière d'informatique de la composante Police civile, du Bureau des droits de l'homme et du Bureau de coordination des activités civiles et militaires à Soukhoumi, Tbilissi et Gali, qui s'expliquent par une augmentation du nombre d'utilisateurs et la mise en service de logiciels fonctionnant sur le Web. Le Comité consultatif a également été informé que le personnel demandé serait requis dans le cadre de mesures prises par la Section de l'informatique et de la télématique pour améliorer les communications entre les bureaux dans la zone de la Mission et pour assurer la reprise des activités après un sinistre et la continuité des activités en cas de crise ou de détérioration de la situation sécuritaire. **Le Comité recommande la création des deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national demandés.**

21. *Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant financier) (composante 4, Appui)* pour renforcer l'effectif du Groupe des finances qui est chargé de gérer les opérations dans quatre secteurs différents dans la zone de la Mission. Le Comité consultatif note que la proposition est faite compte tenu de l'insuffisance des services bancaires dans la zone de la Mission. **Tout en n'ayant pas d'objection à la création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour un assistant financier, le Comité espère que l'on réexaminera la nécessité de ce poste à mesure que les services bancaires dans la zone de la Mission s'amélioreront.**

22. *Création de deux postes de Volontaire des Nations Unies (composante 4, Appui)* dont les titulaires s'occuperaient de la reprise des activités après un sinistre et de la sécurité informatique. Le Comité consultatif note que cette proposition est faite comme suite à une précédente recommandation visant à ce que le Secrétariat continue à s'efforcer d'obtenir le concours de Volontaire des Nations Unies venant

renforcer le personnel international des opérations de maintien de la paix (voir A/58/759/Add.1, par. 27). **Tout en se félicitant de cet effort, le Comité fait observer que la Mission n'a pas été en mesure de préciser les fonctions exactes qui seraient confiées aux titulaires des deux postes de Volontaire des Nations Unies, pas plus qu'elle n'a pas expliqué la nécessité de fonctions supplémentaires. Il souligne à cet égard que les services de Volontaires des Nations Unies ne devraient pas nécessairement être obtenus en sus du personnel international, mais devraient plutôt être ajoutés pour suppléer à des membres du personnel international ou les remplacer, lorsque cela est faisable et justifié. Le Comité a aussi été informé qu'on n'avait pas encore mis en place de plan de reprise des activités après un sinistre. Il recommande donc que l'on ne crée ces deux postes de Volontaires des Nations Unies qu'après avoir établi un plan de reprise des activités après un sinistre et clairement défini les fonctions des titulaires de ces postes.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué, 2004-2005	*Montant proposé, 2004-2005*	*Écart*
11 672 800	13 449 900	1 771 100

23. Le montant supplémentaire de 1 171 100 dollars s'explique essentiellement par :

- Une augmentation de 900 500 dollars à la rubrique Installations et infrastructure – due essentiellement à l'achat de matériel électrique, de matériel de sûreté et de sécurité, d'avertisseurs d'incendie et de détecteurs de fumée, ainsi qu'à l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les logements et aux projets de remise en état des routes et des ponts;
- Une augmentation de 871 400 dollars à la rubrique Transports aériens – en raison des coûts commerciaux plus élevés de deux hélicoptères au titre du nouveau contrat;
- Une augmentation de 768 000 dollars à la rubrique Transmissions – essentiellement en raison de l'augmentation des frais de location du répéteur et de l'adoption d'une nouvelle formule de calcul des coûts pour les allocations concernant les répéteurs de satellite;
- Une augmentation de 251 600 dollars à la rubrique Informatique – attribuable essentiellement à l'achat d'ordinateurs, d'imprimantes et d'autres appareils électroniques; et
- Une diminution de 811 400 dollars à la rubrique Transports terrestres – en raison de l'acquisition et du remplacement d'un nombre moins élevé de véhicules par rapport à l'exercice en cours.

24. Le Comité consultatif a reçu des informations sur le nombre prévu de véhicules et d'appareils informatiques détenus par la Mission au 30 juin 2006. **Sur la base de cette information, le Comité conclut que l'administration devrait entreprendre un examen approfondi de tous les achats et remplacements de**

véhicules et de matériel informatique afin d'optimiser les stocks correspondants et d'améliorer le contrôle d'inventaire et les rapports y afférents. Le Comité estime inacceptable que la Mission prévoie d'avoir 20 véhicules officiels pour 5 fonctionnaires internationaux de haut niveau (1 Secrétaire général adjoint, 2 D-2 et 2 D-1), 2 ordinateurs de table et 1 véhicule pour 2 Volontaires des Nations Unies (ces postes n'ont pas encore été approuvés) ou 92 ordinateurs de table et 15 ordinateurs portables pour un effectif proposé de 230 agents des services généraux recrutés sur le plan national, dont un grand nombre n'ont pas besoin d'ordinateur dans leur travail. Bien qu'il ne recommande pas de réduire le parc de véhicules ni le nombre d'appareils informatiques, le Comité s'attend à ce que la Mission améliore notablement son programme d'acquisition et de gestion de véhicules et de matériel informatique. Il devrait être fait état des économies ainsi réalisées dans le prochain rapport sur l'exécution du budget.

25. Un montant supplémentaire de 677 800 dollars est demandé pour la location et l'exploitation de deux hélicoptères MI-8. D'après le Secrétariat, cette demande est fondée sur les prévisions de dépenses établies compte tenu des récentes soumissions pour les contrats d'affrètement desdits appareils. **Le Comité consultatif fait toutefois observer que les prévisions de dépenses ont été établies sans faire de distinction quant au type particulier d'hélicoptère MI-8 qui sera utilisé mais se fondent plutôt sur un montant estimatif couvrant toute une gamme de coûts potentiels, y compris des types d'appareil extrêmement chers dont on n'aura en fait pas besoin. Cela étant, il y a, en toute probabilité, surbudgétisation. Le Comité recommande donc que le montant de 1 468 100 dollars demandé au titre de la location et de l'exploitation des hélicoptères soit réduit de 300 000 dollars. Il devra être fait état des dépenses effectives dans le prochain rapport sur l'exécution du budget.**

IV. Conclusions

26. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au paragraphe 22 du rapport sur l'exécution du budget de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/622) et au paragraphe 24 du rapport sur le budget de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/634). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 231 100 dollars enregistré pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 soit porté au crédit des États Membres selon les modalités que l'Assemblée générale déterminera. Il recommande aussi que les autres recettes et les ajustements relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2004, soit 873 000 dollars, soient également portés au crédit des États Membres.**

27. **Compte tenu des observations qu'il a faites dans le présent document, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 34 583 300 dollars pour la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006.**

Documentation

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/5, vol. II, chap. II)
- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/622)
- Projet de budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/634)
- Rapports du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2004/822 et S/2005/32)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (A/58/759/Add.1)
- Résolutions 937 (1994), 1462 (2003), 1494 (2003), 1524 (2004), 1554 (2004) et 1582 (2005) du Conseil de sécurité
- Résolution 57/333 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie